



BULLETIN D'ADHÉSION SYNDICALE À TITRE INDIVIDUEL

Réserve aux professionnels adhérents d'une Association adhérente de l'ANAMAAF

>> Imprimez et complétez tous les éléments de ce bulletin sans oublier votre modalité de paiement.

Puis transmettez-le sans tarder à votre président(e) d'Association. Gardez-en une copie pour vous-même.

Votre adhésion commencera au plus tôt le 1^{er} janvier 2026 (ou à la date de réception de votre règlement) et se terminera le 31 décembre 2026.

RAPPEL : Tout adhérent au syndicat CASAMAAF bénéficie aussi des services « Adhérent de l'ANAMAAF ».

UNE QUESTION ?

Contactez Séverine DAVID au 06 63 67 65 84 ou adhésion@casamaaf.org

Adhérent individuel CASAMAAF en 2025 ? oui non

Nom de l'Association, adhérente de l'ANAMAAF à laquelle vous adhérez vous-même :

Vos nom et prénom :

Adhésion couple > nom et prénom du conjoint :

Adresse :

Code postal - Ville :

Courriel : Mobile :

Votre METIER (plusieurs cases le cas échéant)

Ass. Maternel à domicile en MAM en crèche familiale
> Employé par : particulier org. privé org.public

Ass. Familial > Employé par : org. privé org. public

Acc. Familial > Employé par : particulier org. privé org. public

Ass. Maternel, utilisez-vous le contrat de travail ANAMAAF ? Oui déjà Prévu en 2026
 Pas de besoin

Agrément actuel en tant que : Délivré par :

N° : Date d'agrément (ou renouvellement) : / /

Date d'agrément du conjoint (si couple) ou renouvellement / /

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées ci-dessus

et tient à la disposition de CASAMAAF tous justificatifs le cas échéant.

Par mon adhésion, j'adhère à la philosophie de CASAMAAF/ANAMAAF.

Toute fausse information entraînera la nullité de mon adhésion et des services y afférents, et je ne pourrai réclamer les sommes payées. (En cas de contrôle des instances administratives ou de l'assureur, CASAMAAF doit pouvoir justifier que ses adhérents sont agréés et assurés).

Le : / /

Nom / Signature :

1^{re} adhésion ou renouvellement

Adhésion 2026 avant le 31/12/2025
= décembre 2025 offert.

2026

du 01/01/2026
au 31/12/2026

COCHEZ VOTRE FORMULE D'ADHÉSION ET VOS OPTIONS

Important pour vos impôts : En tant que syndicat, CASAMAAF vous transmettra un justificatif fiscal ouvrant droit à un crédit ou une réduction d'impôts par le Trésor Public de 66% des cotisations versées dans la limite de 1% de votre revenu brut imposable - ou si vous êtes non imposable. Soit -127€ en Formule 1 ou -150€ en Formule 2.

Reportez le montant

Cochez

FORMULE 1 - SERENITE PLUS - 192€ (reste à charge avec déduction fiscale 65€) = Adhésion CASAMAAF (46€) + Cotisation ANAMAAF services et assurances incluses socle de base (146€) (Responsabilité civile Pro. + Protection Juridique + Dommages aux Biens)	<input type="checkbox"/> 192€ €
FORMULE 2 - CONFORT PLUS - 228€ (reste à charge avec déduction fiscale 78€) = SERENITE PLUS + Responsabilité civile Auto Mission (36€)	<input type="checkbox"/> 228€ €
Assistantes Maternelles > 2 contrats de travail inclus dans l'adhésion		
FORMULE RETRAITÉ - ADHÉSIONS CASAMAAF ANAMAAF UNIQUEMENT - 55€	<input type="checkbox"/> 55€ €
Option 1 - Adhésion de COUPLE = +35€ pour le conjoint en activité	<input type="checkbox"/> 35€ €
Option 2 - Guide professionnel de votre métier (Ass.M ou Ass.F) - 25€ tarif préférentiel - port inclus	<input type="checkbox"/> Ass.M <input type="checkbox"/> Ass.F €
Don de soutien au plaidoyer CASAMAAF. Chaque euro compte ! Mettre 5€, 10€, 20€ ou plus €
Montant total à calculer (et à régler en 1 ou 2 fois, voir plus bas)	 €
Je suis intéressé(e) à recevoir des infos sur la Mutuelle Santé ANAMAAF (sans engagement)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Je règle le montant ci-dessus à CASAMAAF (en totalité ou en 2 x 50%) :

- par chèque(s) à l'ordre de CASAMAAF
- ou par CB en ligne sur payasso.fr/casamaaf/asso2026
- ou par virement à intituler du nom de votre Association + votre nom

VÉRIFIEZ QUE VOTRE DOSSIER EST BIEN COMPLET

Coordonnées bancaires
CASAMAAF - CRÉDIT MUTUEL

IBAN : FR76 1027 8361 0200 0127 3190 173

BIC : CMCIFR2A

Utilisation des données : Tout adhérent accepte de recevoir des informations de CASAMAAF - ANAMAAF - En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'association a informé ses membres de leurs droits d'accès et de rectification aux informations les concernant auprès de adhésion@casamaaf.org - L'exploitation et l'utilisation de ces données sont de la seule responsabilité du secrétaire général CASAMAAF